



## DÉCISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

### Délégation faite au Président

**Réf. : P183\_2021**

**Date : 15/06/2021**

**OBJET : Module impact de la crise sanitaire**

### Exposé

La Banque de France propose une palette de prestations Analyse Conjoncturelle et Structurale Economique Localisée (ACSEL).

La Banque de France propose spécifiquement le module impact de la crise sanitaire, consistant à mesurer l'impact de la crise sanitaire et permettre aux collectivités d'apporter une aide à leur tissu économique. Ce module croise des données annuelles ACSEL classiques permettant d'appréhender le degré de vulnérabilité du territoire ou d'une filière à la crise et des données mensuelles de type tableaux de bord permettant de mesurer les effets immédiats de la crise sur la santé financière des entreprises.

Cette étude couvre l'ensemble des entreprises concernées par les aides publiques et pour lesquelles les informations sont disponibles. Sont notamment exclues les sociétés civiles, les holdings, les sociétés financières et d'assurance, les administrations publiques...

Toutes les données fournies sont des données agrégées à un niveau géographique. Aucune donnée individuelle portant sur une identité économique n'est fournie.

Le prix est fixé à 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC, incluant 3 mises à jour après la livraison du module.

Le périmètre étudié sera le Département de la Manche.

Un document d'analyse et de synthèse des données sera présenté et remis à la collectivité.

La prestation se déroule sur une durée maximale d'un an, à compter de la signature d'un bon de commande.

**Par ces motifs, le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.5211-10,

**Vu** la délibération DEL2021\_055 du 6 avril 2021 portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau et au Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin - Modification n°1,

### **Décide**

- **D'accepter** le module impact de la crise financière et signer la convention avec la Banque de France,
- **De signer** un bon de commande et prévoir les crédits budgétaires à l'imputation 617-011 sur le budget principal,
- **D'autoriser** le Vice-Président ou le Conseiller Délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente décision.

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**